

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 DÉCEMBRE 2016

Les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin, légalement convoqués en date du six décembre deux mille seize, se sont réunis dans la salle Henri Forgeard, à la Ferté-Gaucher sous la présidence de M. Franck RIESTER.

**Présents :** Eric **GOBARD** (Aulnoy), Bernard **SONNETTE** (Bassevelle), Norbert **DOLÉAC** (Beauthell), Filipe **DEMELO VIERA** (Bellot), Denis **SARAZIN-CHARPENTIER** (Boissy-le-Châtel), Françoise **LEFEVRE** (Boitron), Dominique **SCHIVO** (Chailly-en-Brie), Norbert **VARGA** (Chamigny), Philippe **CASSAGNE** (Chartronges), Gabriel **GOËMANS** (Chauffry), Jean-François **MASSON** (Chevru), Thierry **FLEISCHMAN** (Citry), Franck **RIESTER** (Coulommiers), Laurence **NAVARRO-DREVET** (Crécy-la-Chapelle), Jean-François **DELESALLE** (Doue), Fabien **VALLÉE** (Jouarre), Michaël **ROUSSEAU** (Jouy-sur-Morin), Marie-Antoinette **LUCAS** (La Chapelle-Moutils), Roger **REVOILE** (La Ferté-Gaucher), Alain **BOURCHOT** (Maisoncelles-en-Brie), Christine **GUILLETTE** (Marolles-en-Brie), Yves **DROLLER** (Méry-sur-Marne), Philippe **DE VESTELE** (Montdauphin), Ingrid **COLPAERT** (Montolivet), Dominique **LEFEBVRE** (Sablonnières), Séverine **ZELECHOWSKI** (Saint-Augustin), Edith **THÉODOSE** (Saint-Cyr-sur-Morin), Marie-France **GUIGNIER** (Saint-Léger), Thomas **CASSAGNE** (Saint-Martin-des-Champs), Geneviève **POLLATSCHEK** (Saint-Ouen-sur-Morin), Patricia **RAMEAU** (Saint-Rémy-de-la-Vanne), Régis **D'HONDT** (Saint-Siméon), Bernard **JACOTIN** (Saints), Jean **FREYRI** (Sammeron), Anne-Marie **DESBROUSSES** (Sept-Sorts), Francis **TISSOT** (Ussy-sur-Marne), Colette **GRIFFAUT** (Villeneuve-sur-Bellot), René **BUSSINGER** (Villiers-sur-Morin), Jean-Michel **SAGNES** (Voulangis), José **DERVIN** (Communauté de Communes de la Brie des Morins), Thierry **BONTOUR** (Communauté de Communes du Cœur de la Brie), Christine **BOSCHER** (Communauté de Communes du Pays de Coulommiers), Marc **ROBIN** (Communauté de Communes du Pays Créçois), Laurence **PICARD** (Département de Seine-et-Marne), Yves **JAUNAUX** (Département de Seine-et-Marne), Anne **CHAIN-LARCHÉ** (Région Ile-de-France)

**Absents représentés :** Nicolas **CAUX** (Faremoutiers) donne pouvoir à Dominique **SCHIVO** (Chailly-en-Brie), Jean-Luc **MUSART** (La Ferté-sous-Jouarre) donne pouvoir à Eric **GOBARD** (Aulnoy), Anne-Marie **THIÉBAUT** (Guérard) donne pouvoir à Christine **GUILLETTE** (Marolles-en-Brie), Dominique **CARLIER** (Mauperthuis) donne pouvoir à Séverine **ZELECHOWSKI** (Saint-Augustin), Alexandre **DENAMIEL** (Pézarches) à Bernard **JACOTIN** (Saints), Gérard **BOISNIER** (Pierre-Levée) donne pouvoir à Franck **RIESTER** (Coulommiers), Joël **DUCEILLIER** (Pommeuse) donne pouvoir Laurence **NAVARRO-DREVET** (Crécy-la-Chapelle), Germain **TANIÈRE** (Rebais) donne pouvoir à Marie-France **GUIGNIER** (Saint-Léger), Evelyne **PASCARD** (Sainte-Aulde) donne pouvoir à Thierry **FLEISCHMAN** (Citry), Sophie **CHEVRINAIS** (Touquin) donne pouvoir à Alain **BOURCHOT** (Maisoncelles-en-Brie)

**Absents excusés :** Nicolas **CAUX** (Faremoutiers), Jean-Luc **MUSART** (La Ferté-sous-Jouarre), Dominique **CARLIER** (Mauperthuis), Alexandre **DENAMIEL** (Pézarches) à Bernard **JACOTIN** (Saints), Gérard **BOISNIER** (Pierre-Levée), Joël **DUCEILLIER** (Pommeuse), Germain **TANIÈRE** (Rebais), Didier **HAMMEL** (Reuil-en-Brie), Sylvie **MONTAMBAULT-LABLE** (Saâcy-sur-Marne), Evelyne **PASCARD** (Sainte-Aulde), Danielle **POIRSON** (Tigeaux), Sophie **CHEVRINAIS** (Touquin)

Monsieur Alain **BOURCHOT**, Secrétaire de séance

**M. RIESTER :** Bonjour à tous. Merci, mon cher Yves, de nous accueillir dans ta salle. Bienvenue à vous tous et merci d'être présents. On avait un petit peu de doute sur le quorum mais c'est formidable que vous soyez tous là. Je vous invite, dans la mesure du possible, à nous confirmer votre participation en retour de mail ou en retour de SMS, ce qui nous permet d'y voir clair et d'être tout de suite rassurés, ou pas, sur le quorum. Ce sera beaucoup plus simple, évidemment, dans l'avenir.

Deuxièmement, vous dire qu'il faut désigner un secrétaire de séance. Qui souhaite être secrétaire de séance ? Alain Bourchot ? Mon œil tombe sur toi ! Donc, Alain Bourchot est volontaire ! Je vous rappelle que seuls les délégués titulaires ou les suppléants qui remplacent les titulaires peuvent voter pour les différentes questions.

Nous avons donc d'abord à adopter le procès-verbal de la séance du 10 octobre. Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarques. Donc, qui est contre ? Abstention ? Merci. C'est adopté.

## **N°2016-DEL-18 - MOTION CONTRE LES PROJETS ÉOLIENS SUR LE PÉRIMÈTRE DU FUTUR PNR**

### **EXPOSÉ et DÉBATS :**

**M. RIESTER :** Alors, où est Samuel ? Je souhaite qu'il nous rejoigne parce que je vais avoir besoin de lui dans quelques instants. Concernant d'abord la question n°1, motion contre les projets éoliens sur le périmètre du futur PNR. Alors, ça, c'est un sujet que nous souhaitons aborder parce que vous savez qu'il y a un projet de parc éolien sur la commune de Choisy-en-Brie, qui, évidemment, en termes de nuisances visuelles, a un impact au-delà même de la commune de Choisy-en-Brie - notamment, pour deux d'entre elles je crois - qui sont à la limite de la commune de Chevru. En collaboration et en discussion avec les élus du périmètre du PNR concerné et la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers concernée, il nous est apparu utile d'y réfléchir, à partir du moment où l'on se lance dans une opération de PNR et que, bien évidemment, nous sommes très favorables au développement des énergies renouvelables. Par exemple, sur le secteur de Coulommiers, on a accès à la ressource géothermale et nous la développons. On voit des initiatives aussi dans un certain nombre de communes concernant le photovoltaïque. À partir du moment où nous avons un projet de PNR, la présence d'éoliennes sur le territoire serait, évidemment, une nuisance visuelle importante alors même qu'un des objectifs du PNR, c'est de préserver le patrimoine paysager de notre Brie laitière. Bien évidemment, à partir du moment où le PNR n'est pas encore officiellement créé, puisqu'on est dans un Syndicat de préfiguration, la motion présentée n'a pas force de droit mais c'est un signal fort envoyé, témoignant de notre volonté de préserver notre patrimoine architectural et, en l'occurrence, paysager. C'est la raison pour laquelle nous avons rédigé une motion, qui constitue cette question 1 et que nous souhaiterions qu'elle soit adoptée par le Syndicat. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui ? Pouvez-vous à chaque fois vous présenter et dire quelle est votre commune ?

**Mme LEFEVRE :** Françoise LEFEVRE, je suis adjointe à Boitron. Je voulais juste savoir, cette motion, nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter avec nos conseils municipaux. Sans en avoir référé à nos conseils, je suis incapable de voter et de dire quelle est la tendance. Est-on pour ? Est-on contre ? Effectivement, on a une réflexion autour de l'éolien, sans être ni pour

ni contre. Mais, là, ce soir, je me sens incapable de prendre position par rapport à ce sujet, parce que le Conseil n'a pas du tout été avisé.

**M. RIESTER :** Je comprends. On a souhaité mettre cette question, malgré tout, à l'ordre du jour. Si jamais il y avait la volonté collective de dire : « Donnons-nous un peu de temps pour le voter », moi, je serai totalement favorable à repousser, éventuellement, le vote de la motion pour un ordre du jour ultérieur. Mais, c'est important d'ouvrir le débat et de poser la question. Il y a une vraie volonté, une vraie crainte notamment des communes qui sont dans le périmètre, de l'arrivée de ces éoliennes. Il me semblait important, en tout état de cause, d'en discuter là, dans le cadre de ce Comité syndical. Je comprends votre réflexion parce que c'est vrai que vous représentez vos conseils municipaux et c'est un petit peu compliqué. Alors, il y a des communes où ils ont déjà pu évoquer cette question. Nous, je sais qu'à Coulommiers, on en a déjà un peu parlé. Si ce n'est pas le cas et si vous êtes nombreux à nous dire : « Écoutez, oui, reportons plutôt à un ordre du jour suivant. », il n'y a aucun problème pour ça. Oui, José ?

**M. DERVIN :** Oui, j'ai la même question parce que j'ai été interpellé par un maire, en disant : « Quelle légitimité y-a-t-il aujourd'hui à poser cette question ? ». Même réponse.

**M. RIESTER :** Oui, d'accord. Très bien. Oui, Monsieur ?

**Retour de la salle :** Je suis quand même gêné que, dans la dynamique de création d'un parc où l'on est plutôt sur une volonté de projets, on démarre un peu notre... on laisse un peu une empreinte par une interdiction. Je trouve ça vraiment très navrant. D'autre part, je suis mal placé pour parler du paysage mais, si on pouvait faire venir quelqu'un du CAUE, il nous dirait que le paysage, c'est une dynamique. C'est quelque chose qui évolue dans le temps. Si vous voyagez partout en Europe, les paysages comprennent des éoliennes ou d'autres éléments. Hier, il y avait des vaches et des pommiers. Maintenant, il n'y a plus de vaches, encore un peu de pommiers et demain, il y aura des éoliennes.

**M. RIESTER :** Il y a encore des vaches ! Heureusement qu'il y a encore des vaches !

**Retour de la salle :** Et le troisième point, je le rejoins, le problème, c'est la légitimité. On a voté les commissions la dernière fois. Il n'y a aucune réunion des commissions et on commence à nous dire... Le texte, il est aberrant ! Je ne sais pas qui l'a rédigé mais c'est quand même... : « Les orientations fondatrices du futur PNR... Ces impératifs sont partagés par l'ensemble des élus... » Non, je suis désolé...

**M. RIESTER :** Forcément, c'est le principe d'une motion. Si on ne vote pas à l'unanimité, ce n'est pas partagé. Si on vote, le point de vue est partagé.

**Retour de la salle :** Pour l'instant, ce n'est pas partagé.

**M. RIESTER :** Non, non, mais attendez, je vous ai dit très clairement les choses dès le départ. Il n'y a pas de soucis. On est là pour en discuter évidemment. Mais, il faut se mettre à la place aussi de vos collègues qui sont en face du problème - parce que vous êtes un peu éloigné sûrement. Attendez, vous avez demain... Quand la population a, en bas de chez soi, au bout de son jardin ou au bout de la commune des éoliennes qui viennent, c'est important d'en parler. Il y a une écoute à avoir auprès des élus et de vos collègues de ces communes-là.

Donc, c'est pour ça... Il faut savoir aussi que les PNR d'Ile-de-France ont rejeté le schéma éolien d'Ile-de-France. Il y a quand même une question qui se pose par rapport aux éoliennes et aux Parcs naturels régionaux. Maintenant, c'était important, à mon avis, d'aborder le sujet. La preuve, cela crée du débat. C'est une discussion importante pour l'avenir du PNR évidemment. Donc, manifestement, on va se donner un tout petit peu de temps pour revenir sur le dossier et pour que, dans chaque commune, vous puissiez avoir cette discussion-là. Je pense que c'est très important. Manifestement, vous... Pardon ?

**Retour de la salle :** Pas uniquement dans nos communes. Je crois que c'est aussi le collectif qui est réuni ce soir qui doit discuter.

**M. RIESTER :** Vous me dites : « On ne peut pas prendre une décision collective parce qu'on n'a pas la légitimité individuelle. ». Moi, je vous dis, au niveau individuel, à chaque commune d'en discuter. C'est bien d'en discuter effectivement. Pardon ?

**Retour de la salle :** Le texte n'a pas de légitimité aujourd'hui parce qu'il n'a pas eu un avis favorable de la commission. Il y a une commission qui s'occupe du paysage, de l'architecture etc.... Il faut qu'elle traite le sujet en fond et qu'elle nous donne les tenants et aboutissants, qu'elle nous donne une position.

**M. RIESTER :** Le point, c'est qu'il y a une enquête publique qui va du 1<sup>er</sup> janvier au 2 février... Donc, voilà, il faudra qu'on se prononce. Si, manifestement, aujourd'hui, il n'y a pas... Attendez, après, on ne sera peut-être pas tous d'accord. Il faut qu'on se dise que, dans une assemblée avec autant de communes, on ne sera pas forcément toujours d'accord dans l'intégralité des délibérations. Mon objectif, c'est qu'on puisse avoir un consensus. On a intérêt à ce que, systématiquement, on prenne des décisions les plus consensuelles possibles parce que c'est comme ça qu'on arrive à avancer sur des projets comme ceux-là. Il y a des moments où on ne sera peut-être pas toujours d'accord. Mais, là où je vous rejoins effectivement, celles et ceux qui ont pris la parole, c'est qu'on peut peut-être se donner un tout petit peu de temps pour que vous puissiez en parler dans vos différentes communes. Et puis, si on peut, lors d'un prochain Comité syndical, prendre une décision, on la prendra. Si on ne peut pas, dans le cadre de l'enquête publique, se prononcer au titre du PNR, eh bien, ce ne sera pas dans le cadre de l'enquête publique. Chaque commune pourra prendre la décision qu'elle souhaite pour sa commune dans le cadre de l'enquête publique. Mais, si ce n'est pas mûr pour que cette décision soit prise, elle ne sera pas prise. Oui, Monsieur le Maire de Chevru ?

**M. MASSON :** Oui, je me permets d'intervenir suite à ce que vous avez dit. Effectivement, vous l'avez très bien expliqué, dans le sens où on n'est pas contre tout projet d'énergie renouvelable. On n'est pas opposés aux projets de parcs éoliens. J'en parle en connaissance de cause, en tant que commune concernée. On aura beaucoup plus d'éoliennes proches de Chevru que de Choisy-en-Brie. Ce que je reproche beaucoup dans ces projets, c'est que l'on a affaire, par contre, à un rouleau compresseur. Et, le problème, c'est que l'enquête publique, elle démarre le 2 janvier. Elle finit le 2 février et si on ne réagit pas avant le mois de janvier, on va être en difficultés. On est dépendants d'eux. Ils essayent de passer, vraiment de faire du forcing sur ces projets. Mais, je vous dis, je ne suis pas du tout opposé aux projets d'énergie renouvelable. Mais, pour moi, il ne faut pas faire n'importe quoi.

**M. RIESTER :** En sachant que, la première orientation de l'étude IAU - on va en parler après - qui va nous permettre d'adosser notre projet de réponse au Préfet, à la FNPNR et au CNPN, c'est la reconquête paysagère. Il y a peut-être des éoliennes qui sont ailleurs en France mais dans les parcs naturels régionaux où, notamment, il y a une spécificité paysagère forte, comme c'est le cas dans le périmètre du PNR... En tout cas, moi, mon avis personnel, c'est que ce ne serait vraiment pas une bonne chose. Maintenant, le débat peut avoir lieu et doit avoir lieu. Anne ?

**Mme CHAIN-LARCHÉ :** Je voulais juste dire qu'effectivement, il y a un sujet à Choisy. Il y a quelques années, il y avait aussi un sujet à Verdelot, à Bellot, à Villeneuve-sur-Bellot etc., à Jouy-le-Châtel également. Maintenant, le Schéma Régional Éolien, le SRE, a été annulé par le Tribunal administratif de Paris en novembre 2014. Depuis, le Ministère de l'Environnement a fait appel. Ça date de début 2015. Donc, pour l'instant, il n'y a pas de schéma en fait. Il faut bien se dire une chose, c'est que la discussion, il faudra que nous l'ayons sur nos territoires parce qu'il est certain qu'une décision sur une commune impacte toutes les autres communes. L'environnement visuel et patrimonial est forcément touché. Mais, en même temps, c'est une décision qui sera prise par l'Etat. C'est le Préfet qui décidera au final. Donc, effectivement, je pense que c'est bien d'avoir soulevé le problème. Pour l'instant, il n'y a pas non plus péril en la demeure, même si je suis d'accord avec vous. Je partage votre point de vue. Cela fait vraiment l'effet d'un rouleau compresseur. Tout à fait. Il faut savoir qu'au final, c'est quand même un projet qui doit être porté par les élus, validé par le Préfet.

**M. RIESTER :** Oui, porté par les élus. C'est sûr que, s'il y a 83 communes, peut-être à quelques exceptions près, qui disent au Préfet et à l'Etat : « Attention, nous, on est en train de construire, enfin de bâtir un PNR pour protéger notre patrimoine paysager. », c'est de nature, quand même, à faire réfléchir l'Etat sur son schéma. C'était ça l'idée. C'est toujours ça l'idée de cette motion. Maintenant, prenons le temps d'en discuter et puis refaisons le point. Evidemment, la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers et les communes concernées, on est dans une phase plus contentieuse avec l'Etat de ce point de vue-là. On va muscler le jeu des différentes communes pour leur donner des éléments juridiques, pour mieux se défendre contre l'arrivée de ces éoliennes. On verra d'un point de vue plus politique, plus stratégique pour le PNR, s'il est opportun ou pas - on en reparlera en Bureau - de soumettre à nouveau une motion tout de suite ou s'il faut attendre plus longtemps. Alors, donc, on reporte cette première question. Pardon, M. Sarazin-Charpentier ?

**M. SARAZIN-CHARPENTIER :** Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Boissy-le-Châtel. J'adhère aux observations qui ont été effectuées, ne serait-ce que sur la formulation de la motion. Je ne conteste pas le fond. Sur la forme, il y aura effectivement à améliorer quelques points. Ce qui a été rappelé, c'est que le Schéma Régional Éolien date de 2012. Il a été annulé effectivement par le Tribunal administratif de Paris en novembre 2014. Et l'Etat, effectivement, a interjeté appel le 13 janvier 2015. Il faudra au moins, dans cette motion, signaler l'existence du Schéma Régional Éolien. Si vous me le permettez, est-ce que je peux faire une proposition comme l'indiquait le délégué de Saint-Siméon ? Une proposition positive.

**M. RIESTER :** Comme toutes vos propositions !

**M. SARAZIN-CHARPENTIER :** Nous pourrions, effectivement, saisir l'occasion du vote de cette motion pour montrer notre cohérence dans cette démarche. Ainsi, pour la troisième année, existe un appel à projets « Plan de paysage », lancé par le Ministère de l'Environnement. Cet appel à projets vise, au travers d'un projet, à effectuer une approche paysagère comme clé d'entrée pour l'élaboration de projets de territoire partagés de qualité. Je lis ce que met l'administration. Cette approche méthodologique passe par la formulation d'objectifs de qualité paysagère et d'identification des moyens permettant de les atteindre. Je propose que notre assemblée et le Bureau candidatent à cet appel à projets, permettant d'avoir un soutien financier de 30 000 € - Je sais, ce n'est pas énorme mais c'est toujours ça - et le soutien technique de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement. Je tiens à votre disposition un dossier de candidature à cet appel à projets qui pourrait être déposé avant le 15 février 2017. Il y a 25 candidatures qui sont honorées de la subvention. Donc, ce serait pas mal qu'on puisse s'inscrire dans cette démarche. Je rappelle qu'un appel à projets, c'est un document assez synthétique qui ne demande pas... qui demande à ce que l'on donne nos intentions et notre démarche. Donc, je pense que c'est un dossier relativement commode, avec les éléments dont on dispose, à présenter.

**M. RIESTER :** Très bien. Ecoutez, on a enregistré tout ce que vous nous disiez, puisque tout est enregistré pour le compte-rendu. Ecoutez, en tout cas, c'est une proposition, comme vous dites, positive. Donc, on va la prendre en note et en discuter pour voir de quelle manière on l'intègre dans la réflexion sur la motion. Monsieur ?

**M. DROLLER :** Bonjour, Yves DROLLER. Je suis conseiller municipal à Méry-sur-Marne. Dans le PNR, il y a naturel et c'est vrai que, quand on va faire de l'électricité avec des éoliennes, on va faire de l'électricité renouvelable, naturelle. Aujourd'hui, on utilise de l'électricité nucléaire. Donc, si, demain, on peut utiliser de l'électricité non nucléaire, pourquoi pas après tout ? Je ne suis pas un fan des éoliennes mais je trouve dommage, si vous voulez que, dans un Parc Naturel, on commence par, effectivement, vouloir rejeter d'emblée de l'électricité qui va être faite de façon renouvelable. Il faut savoir effectivement - je voyage beaucoup en Europe - qu'un peu partout maintenant, on trouve des éoliennes. Alors, je n'en ai pas juste à côté de chez moi. Elles ne sont pas très très loin. Malgré tout, j'en vois de chez moi. Bon, chacun... voit comme il veut. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, il ne faut pas oublier que la France s'est engagée dans le monde entier, lors de la COP 21 et renouvelé dans la COP 22, à passer à 19 000 megawatt d'électricité éolienne sur notre sol et environ 6000 en off shore. Et cela doit se faire d'ici 2020. On est aujourd'hui, à peu près, à 10 000 megawatt, c'est-à-dire qu'il faut doubler. C'est extrêmement optimiste. Je ne sais pas si on l'atteindra. Enfin, on s'est engagés aujourd'hui, devant le monde entier, à réaliser ce projet. Donc, nous sommes des élus. Normalement, on devrait soutenir ce projet. Là, j'ai l'impression qu'en faisant ça, on fait le contraire. Et si on veut y arriver, ça veut dire que les éoliennes, on préfère les voir à côté de chez nous. Pas chez nous. On récupérera l'électricité pour nous peut-être un jour mais surtout pas chez nous. Donc, il faut savoir que l'électricité aujourd'hui, l'éolien représente 3,9 % de la totalité de notre production électrique. Mais ce n'est que la deuxième source, en fait, d'énergie renouvelable puisque la première, c'est l'hydro-électrique, qui représente à peu près 11,7 % de la production française. Si on se rappelle bien, cette production hydro-électrique ne s'est pas faite non plus dans le calme et la tranquillité. Il a fallu engloutir des vallées complètes. Il a fallu faire disparaître des villages. Et aujourd'hui, personne, malgré tout, ne pleure sur ce qui s'est passé. On est très contents aujourd'hui de pouvoir avoir cette électricité hydro-électrique. Je voudrais prendre comme exemple le PNR

des Grandes Causses. Je ne sais pas si vous le connaissez. Ils ont été extrêmement inquiets pendant très longtemps parce qu'un chantier monumental allait détruire la faune et la flore sur le sol et allait perturber de façon considérable la faune dans les airs. Et ce projet, qui était extrêmement contesté à l'époque, en fait, est devenu aujourd'hui le viaduc de Millau qui n'est plus un projet, qui n'est plus contesté non plus. Et croyez-moi que l'inconvénient du viaduc de Millau sur la faune et la flore, dans un PNR, avec en plus les passages de voitures, ce n'est pas forcément quelque chose qui aurait pu être agréable. Et vous voyez, quelques années après, quand tout est réalisé, on s'aperçoit que ce n'est pas si catastrophique que ça. Donc, ce même PNR, au lieu d'interdire - ils sont aujourd'hui très sollicités par les éoliennes parce que c'est un endroit où il y a beaucoup de vent -, ils n'ont pas fait une motion contre les éoliennes. Par contre, ils ont fait un complément à leur charte, règlement pour essayer de faire en sorte que les éoliennes ne soient pas mises n'importe où sur le PNR. Ça me paraît plus logique que de dire d'emblée : « Nous, on ne veut pas chez nous d'éoliennes. ». Ça me paraît contestable aujourd'hui, par rapport à tous les projets. Ce que je veux dire par ailleurs, c'est qu'effectivement, aujourd'hui, les éoliennes ont un certain nombre de défauts. La production d'une éolienne aujourd'hui - même si elle a été bien améliorée puisqu'elles sont passées d'un megawatt à 7 megawatts. On a multiplié par 7. Il y a une technologie qui avance aujourd'hui - malheureusement, la productivité n'est pas très bonne. C'est seulement 25 % parce qu'il faut attendre du vent. Et elles ont un défaut important, c'est que - alors qu'en France, on est quand même les leaders dans la production de générateurs électriques, avec Alstom notamment, et qu'on a eu pendant longtemps des chantiers navals qui n'avaient rien à faire et qui roulaient du métal pour faire des futs - c'était vraiment leur métier - on importe aujourd'hui l'ensemble de nos éoliennes du Danemark, d'Espagne ou d'Allemagne. Donc, voilà, ce que je voulais dire simplement, c'est que le PNR, c'est quand même... Pour nous, cela va être un privilège. On va aller chercher de l'argent ailleurs que sur notre territoire. On voudrait des produits nature. Par contre, on ne veut pas les inconvénients de ces produits nature. L'électricité éolienne, on n'en veut pas chez nous. On veut bien qu'elle soit produite ailleurs et on la récupérera après. Aussi, je voudrais simplement, pour conclure, qu'on essaye de démentir cette phrase de Charles de Gaulle, qui disait : « *Le désir du privilège et le goût de l'égalité sont des passions dominantes et contradictoires des Français de toute époque.* ».

**M. RIESTER :** Ah, si vous citez De Gaulle, ça va me plaire, c'est sûr ! Bon, non, franchement, je suis d'accord avec quasiment 100 % de ce que vous venez de dire. Simplement, après, effectivement, sur les énergies renouvelables, il y a des sites qui sont adaptés et d'autres qui ne le sont pas. Il y a des endroits où on peut produire de la ressource géothermale, d'autres où on ne le peut pas. S'il n'y a pas de dogger comme on en a en Ile-de-France, on ne peut pas faire de la géothermie et donc, on ne peut donc pas utiliser cette ressource-là. À la ville de Coulommiers, on a pratiquement tous les équipements publics, départementaux, régionaux - enfin, on en a pas spécialement, si le lycée -, communaux et hospitaliers qui sont chauffés par la géothermie. Et quasiment maintenant tous les logements sociaux. On a 40 % de logement social à Coulommiers. Moi, je fais partie de ceux qui sont très tournés vers les énergies renouvelables. J'étais en visite en Bretagne pour voir les dispositifs de développement économique à Quimper et j'ai rencontré une entreprise qui est spécialisée dans un dispositif marin pour profiter, à Ouessant, des courants qu'il y a à la pointe d'Ouessant et créer une énergie renouvelable. Je suis totalement tourné vers ces énergies renouvelables et je suis un opposant farouche, depuis des années, du gaz de schiste. Je suis convaincu de ce que vous venez de dire. Simplement, effectivement, sur ce territoire-là, le

nôtre, il faut qu'on arrive à arbitrer, - ça va faire partie des discussions qu'on va avoir - dans les équipements qu'on ne manquera pas de créer à l'avenir, entre l'impact que cela peut avoir sur le paysage et le retour qu'on peut en avoir en termes de circulation, en termes de création d'électricité. Il me semble - mais on peut en parler, on doit en parler - il me semble qu'en l'occurrence, on peut avoir d'autres sources d'énergie renouvelable qu'on peut développer et sur lesquelles on peut avoir un effort considérable sur ce territoire-là, sans rejeter la responsabilité de la création d'énergies renouvelables ailleurs. Il y a suffisamment d'efforts à faire en matière de photovoltaïque, de géothermie pour ne pas, nous, alors même qu'on veut protéger notre paysage, investir dans de l'éolien. Maintenant, cela peut être un avis différent de celui de la majorité des gens. Et, pour autant, je ne retire rien de ce que vous venez de dire parce qu'effectivement, cela ne peut pas toujours être chez le voisin que les investissements sont faits ou que les pseudo-nuisances sont renvoyées. C'est le cas aussi des déchets. On en parle beaucoup au niveau de la Région Ile-de-France. C'est toujours à la Seine-et-Marne d'accueillir tous les déchets du reste de l'Ile-de-France. Pour autant, il faut être aussi honnête de dire qu'il est plus facile pour nous d'accueillir des déchets qu'en plein Paris. Il y a toutes ces réflexions à avoir. Cela confirme bien qu'il est très important de continuer à en parler et de voir quelle position on prendra, dans l'avenir, sur les éoliennes au niveau du Syndicat du PNR. Pas d'autres remarques ? Si, Denis ? Toujours aussi positif ?

**M. SARAZIN-CHARPENTIER :** Oui. Pour étayer notre réflexion, puisque j'ai cru comprendre qu'on pouvait en parler avec nos collègues dans les conseils municipaux, il serait intéressant, puisqu'à terme le Schéma Régional Éolien sera notre cadre réglementaire, de pouvoir avoir une documentation sur ce que proposerait, éventuellement, ce cadre réglementaire et surtout savoir quelles sont, dans le schéma initial, les communes du PNR sur lesquelles il serait prévu une implantation éolienne. Sur les 648 communes d'Ile-de-France, on doit en avoir quelques-unes sur notre territoire. Cela permettra de nourrir notre réflexion et d'attirer l'attention des communes - elles le savent sûrement - qui seraient impactées. Et puis, en matière concrète, je renouvelle ma proposition de projet de plan paysage où on pourrait amorcer une réflexion sur ce thème et coucher sur le papier ce que l'on souhaite.

**M. RIESTER :** D'accord. Bien, écoutez, on va passer à la question n°2.

## **N°2016-DEL-19 - APPROBATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES COMMUNES ET EPCI**

### **EXPOSÉ et DÉBATS :**

**M. RIESTER :** Alors, question n°2. L'adoption du montant de la participation financière. Là, rien de particulier si ce n'est que la somme était convenue entre le Syndicat, entre les membres du Syndicat, dans le cadre du budget mais n'avait pas été officiellement votée sous forme de délibération dans ce sens. Je rappelle les montants : 0,40 € par habitant pour les communes et 0,05 € par habitant pour les EPCI. Il y a déjà certaines communes qui ont versé leur participation comme la Ville de Coulommiers et la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers. Pour autant, la Trésorerie ne peut pas tenir compte de ces versements en l'absence d'une délibération un peu officielle. Donc, c'est ce que nous vous proposons de voter maintenant. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ça ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.



## **2/ APPROBATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES COMMUNES ET EPCI**

M. Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 20 des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin relatif au budget,

PROPOSE

- de fixer le montant de la participation, pour l'année 2016, à 0,40 € par habitant, pour les communes adhérentes au Syndicat Mixte et à 0,05 € par habitant pour les EPCI adhérents au Syndicat Mixte.

Après examen et délibéré, le Comité syndical

DÉCIDE

- de fixer le montant de la participation, pour l'année 2016, à 0,40 € par habitant, pour les communes adhérentes au Syndicat Mixte et à 0,05 € par habitant pour les EPCI adhérents au Syndicat Mixte.

**Décision :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

### **N°2016-DEL-20 - DÉSIGNATION DE MEMBRES COMPLÉMENTAIRES DANS LES COMMISSIONS THÉMATIQUES**

**EXPOSÉ et DÉBATS :**

**M. RIESTER :** Ensuite, question n°3, dans la foulée du Comité syndical précédent, je vous avais dit qu'on allait désigner un certain nombre de membres dans les commissions thématiques mais que, bien évidemment, on ne s'interdisait pas, à partir du moment où les commissions n'étaient pas remplies, de rajouter un certain nombre de membres. Et, effectivement, il y a eu des demandes supplémentaires de participation à certaines commissions. Alors, ces demandes, on les a répertoriées. Le point, c'est qu'il y a quelques commissions où les demandes ne peuvent pas être toutes satisfaites. On va essayer peut-être de trouver des solutions à l'amiable, comme on essaye de le faire systématiquement. Là, qu'est-ce que vous distribuez Caroline ? Ah, la composition des commissions. Parce qu'il va falloir revoter pour toutes les commissions. Alors, concernant les commissions où il n'y a pas de problèmes... Alors, la première, Commission Culture, éducation, sport et santé, on a un problème parce qu'elle est complète et qu'on a une demande supplémentaire. La deuxième, Administration générale, finances, communication, il reste 13 places disponibles. On a une demande en plus. Donc, elle va être satisfaite. La troisième, Yves, Développement économique, il reste deux places disponibles et on a quatre candidats. Il va falloir voter. Ou trouver un arrangement. La quatrième, il n'y a pas de nouvelle inscription recensée. La cinquième, Agriculture et forêt, il reste huit places et il y a trois demandes supplémentaires. Et pour Yvan, il est déjà membre d'une commission donc il faut qu'il puisse choisir entre les deux. Et puis, la sixième, il reste deux places et c'est une demande aussi d'Yvan SEVESTRE.

Bon, alors. Finalement, il n'y a pas tant de problèmes que ça. J'ai un problème avec la demande de Mme POLLATSCHEK. Est-ce qu'elle est là Mme POLLATSCHEK ? Oui. Vous avez demandé à être dans la commission Culture, éducation, sport et santé mais elle est complète cette commission. Et, vous avez demandé aussi à être dans la commission Développement économique. Vous n'êtes pas dans une commission pour le moment ? Non. Bon, alors, à ce moment-là, on va vous mettre dans la commission Développement économique en candidate. Après, j'ai la candidature de Christine BOSCHER pour le développement économique, Joël TEINTURIER... mais il est suppléant. Mais les suppléants peuvent participer aux commissions... et Anne-Marie THIÉBAUD. Mais, elle est déjà inscrite dans la commission Aménagement du territoire. Donc, elle peut être dans deux commissions. Anne-Marie, elle est là ? Elle n'est pas là. Bon. Et Christine est là ? Oui, elle est là Christine. Est-ce que tu tiens absolument à être dans la commission Développement économique ? Pas spécialement. Parce qu'il y a des places ailleurs ! Joël TEINTURIER, Tourisme, ça serait logique qu'il soit dans cette commission. Et puis, Anne-Marie THIÉBAUD, elle est déjà inscrite dans la commission Aménagement du territoire... Est-ce qu'on vote ou pas ? Parce que, Christine, il y a plusieurs commissions qui ont de la place : Agriculture-Forêt, Rédaction de la charte, Environnement et Développement durable, Énergie et biodiversité... Ça, c'est bien ? Alors, on y va. On va mettre Christine BOSCHER dans cette commission. C'est bon. Mme POLLATSCHEK, est-ce qu'éventuellement, vous pourriez être dans la commission Rédaction de la charte ? Est-ce que ça vous dirait ça ? Rédaction de la charte, Environnement, Développement durable, Énergie et biodiversité. Ou Agriculture et Forêt. Ou Aménagement du territoire.

**Mme POLLATSCHEK** : Aménagement du territoire plutôt.

**M. RIESTER** : Plutôt Aménagement du territoire. On y va alors.

**Mme POLLATSCHEK** : J'étais notée comme suppléante et il faudrait me noter comme titulaire, parce que le titulaire, M. Renald DE CEUKELEIRE, a déménagé. Il n'habite plus ici.

**M. RIESTER** : Il faut faire une nouvelle délibération dans votre commune.

**Mme POLLATSCHEK** : D'accord.

**M. RIESTER** : Vous êtes à Saint-Ouen-sur Morin, c'est ça ? Il faut faire une nouvelle délibération mais cela n'empêche pas qu'on vous inscrive dans la commission dès maintenant.

**Mme POLLATSCHEK** : Oui, oui, bien sûr.

**M. RIESTER** : Ça, c'est bon. Ce qui fait qu'il n'y a pas besoin de voter. Demande de Séverine ZELECHOWSKI dans la commission Administration générale. Elle va être acceptée. Il y aura juste à voter pour ça. Administration générale, vous devez avoir a priori un petit papier pour la commission n°2. Administration générale, finances communication. Demande complémentaire : Séverine ZELECHOWSKI. Là, il n'y a pas de problème puisqu'il reste 13 places disponibles. On vote commissions par commissions ? Oui. Ah oui, pardon, est-ce que vous voulez vous ajouter quelque part ? Rédaction de la charte ? Alors, oui, je pense que c'est bon. Donc, il y a aura Christine BOSCHER et vous, Dominique LEFEBVRE. Et puis, Yvan

SEVESTRE. Il va être en Agriculture et Forêt. S'il veut changer, il changera. On va faire simple. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de gens qui ne sont pas dans des commissions, ou qui ne sont pas dans deux commissions, et qui voudraient faire partie d'une commission qui n'est pas complète ? Non ? Alors, Administration générale, finances, communication, pas de changement par rapport à ce qui est mis sur votre papier. Ce serait Mme Séverine ZELECHOWSKI, de Saint-Augustin, qui rejoindrait la commission. Qui est contre ? Abstention ? Merci pour elle.

Développement économique, tourisme, emploi. On aurait donc... Il reste deux places disponibles. On aurait deux membres nouveaux. Il s'agirait donc de Joël TEINTURIER et d'Anne-Marie THIÉBAUD. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

La quatre, Rédaction de la charte, là, il faut rajouter Christine BOSCHER et Dominique LEFEVRE. Oui, Madame ? Vous n'êtes que dans une commission et vous souhaitez intégrer celle-ci ? Votre nom ?

**Mme DESBROUSSES :** Mme DESBROUSSES, Anne-Marie, Sept-Sorts. C'est possible deux commissions ?

**M. RIESTER :** Oui. Mme DESBROUSSES, Sept-Sorts, on vous ajoute. Alors, pour la quatre, Rédaction de la charte, Environnement, Développement durable et énergie, il y aurait donc trois nouvelles personnes : Christine BOSCHER, Dominique LEFEVRE et Anne-Marie DESBROUSSES. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Agriculture et Forêt. Donc, on aurait en plus des personnes qui sont déjà inscrites, trois nouvelles personnes : Michel DELAITRE, Yvan SEVESTRE et Céline BERTHELIN. Pas d'autres personnes qui voudraient en faire partie ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Ensuite, la 6 donc, Aménagement du territoire, il y aurait une personne en plus, Mme POLLATSCHEK. Qui est contre ? Abstention ? Merci beaucoup.

### **3/ DÉSIGNATION DE MEMBRES COMPLÉMENTAIRES DANS LES COMMISSIONS THÉMATIQUES**

Monsieur le Président,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU l'article 18 des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin relatif à la création de commissions thématiques,

VU l'article 5.2 du règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin,

PROPOSE de désigner les membres complémentaires suivants dans :

- **La Commission Administration générale, finances, communication**

Sont candidats : Séverine ZELECHOWSKI (Saint-Augustin)

- **La Commission Développement économique, tourisme, emploi**

Sont candidats : Joël TEINTURIER (La Ferté-Gaucher) – suppléant  
Anne-Marie THIÉBAUT (Guérard)

- **La Commission Rédaction de la charte, environnement, développement durable, énergie et biodiversité**

Sont candidats : Anne-Marie DESBROUSSES (Sept-Sorts)

Christine BOSCHER (CC du Pays de Coulommiers) – suppléante

Dominique LEFEBVRE (Sablonnières)

- **La Commission Agriculture et forêt**

Sont candidats : Michel DELAITRE (Méry-sur-Marne) - suppléant

Yvan SEVESTRE (Saint-Germain-sous-Doüe)

Céline BERTHELIN (Boissy-le-Châtel) - suppléante

- **La Commission Aménagement du territoire (paysage, architecture, transport, mobilités, numérique, urbanisme et patrimoine)**

Sont candidats : Geneviève POLLATSCHEK (Saint-Ouen-sur-Morin) - suppléante

**Après examen et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité**

**Sont élus les membres complémentaires désignés ci-dessus.**

### **Questions diverses :**

**M. RIESTER :** Bien, il n'y a plus de vote. On passe aux questions diverses. Je vais passer la parole à Samuel qui va vous expliquer un peu le plan de travail. Je remercie les membres de la Communauté de Communes du Cœur de la Brie qui se rendent à leur Conseil communautaire. Le dernier Conseil de l'année. Pas que de l'année d'ailleurs !

**M. COQUIN :** Effectivement, on va parler des commissions. Juste avant, replacer un peu le contexte de ces travaux qui vont s'engager pour les commissions. Vous vous rappelez que, depuis 2014, le Préfet a communiqué un avis favorable avec quelques réserves cependant. Des réserves qu'il nous faut lever pour clore la phase qu'on appelle avis d'opportunité. Alors, pour les lever, la Région Ile-de-France a diligenté l'IAU qui, suite au rapport de 2010, a réalisé une étude complémentaire. Donc, il y a un document d'un peu plus d'une centaine de pages qui va être mis à la disposition des membres des commissions et du Comité syndical, de façon à utiliser ce document ressource pour opérer sur les prochains travaux des commissions. Alors, avant de rentrer dans la méthodologie qui va vous être proposée pour ces travaux de commissions, on va profiter de la présence de la Région et de Julie MISSIONNIER de l'IAU, qui a dirigé ces études, pour faire un court résumé de cette étude complémentaire qui nous a été fournie. Donc, l'étude, après la phase d'introduction qui rappelle les éléments de contexte, en particulier le travail qui a déjà été fourni par les commissions en 2008-2010, l'avis du Préfet, l'avis du CNPN, après cette introduction, vous avez une première partie qui est un renforcement du diagnostic précédent. Et une seconde partie qui est tout un ensemble de propositions d'actions. Alors, je vais juste vous lister, pour que ce soit un peu plus parlant pour vous, les grands titres de ces parties. Le renforcement du diagnostic territorial. Vous avez six sous-parties : une partie qui concerne les paysages, le patrimoine naturel, les ressources en eau, le patrimoine bâti, les savoir-faire traditionnels ou émergents et puis le développement urbain, là-aussi dans sa phase de planification. Ça, ça va servir la commission pour aller chercher des éléments ressources. La deuxième partie, c'est tout un ensemble de propositions d'actions puisque, ce que le Préfet, très sommairement, demande, c'est, d'une part, de revoir le périmètre du projet et, d'autre part, d'affirmer, avec plus de détermination et d'ambition, quelles sont les orientations que

le Syndicat mixte reprend. Donc, cette série de propositions d'actions, on va... elle est découpée en 5 points avec le premier, comme le disait Franck tout à l'heure, c'est lancer un plan de reconquête paysagère qui est, pour l'IAU, la priorité n°1. Alors, vous verrez, au fur et à mesure, dans chacun de ces chapitres, il y a une présentation et puis des développements, avec des actions possibles et des actions qui sont déjà en cours sur la thématique du chapitre. La deuxième concerne la maîtrise de l'urbanisation et de l'insertion des infrastructures sur le territoire. La troisième proposition d'action constitue à contribuer à mettre en œuvre « Terres de Brie » c'est-à-dire le développement du Groupe d'Action Locale « Terres de Brie » avec son plan d'actions « Terres de Brie : Paris aussi a sa campagne ». La quatrième, c'est aussi une contribution à la mise en œuvre du SAGE. Et enfin la cinquième insiste sur le renforcement et la prise en compte des patrimoines et des problématiques environnementales. Voilà le squelette de cette étude qui vient renforcer les éléments existants. Cette étude, dès demain, vous sera proposée par voie électronique, via un lien de téléchargement, pour que vous puissiez récupérer sur une plateforme l'ensemble de cette étude et puis les documents précédents. On ne peut pas vous l'envoyer par mail à cause du poids des fichiers. Cette étude a déjà été proposée et téléchargée par les membres du Bureau. Cela nous amène maintenant à vous proposer, puisque nous avons une échéance qui nous a été communiquée par les services du Préfet, cela nous amène à élaborer, au cours du premier trimestre 2017, une délibération. Cette délibération, qui devra argumenter sur le nouveau périmètre des 83 communes d'une part et, en second point, définir les orientations majeures que le SMEP entend conduire. Alors, pour cela, les commissions étant constituées, renforcées ce soir, ce qu'on propose, c'est une méthodologie qui va s'appuyer sur quatre angles. Le premier angle va concerner les contenus c'est-à-dire d'aller chercher et de reconnaître les atouts et les problématiques. Je précise, il ne s'agit pas du tout de refaire le travail qui a été engagé depuis un certain nombre d'années et qui est consigné dans tous ces documents ressources. Il s'agit de les re-parcourir, pour ceux qui en ont besoin, pour les anciens, de parcourir l'étude de l'IAU de 2016 et là, d'en extraire les éléments qui vous semblent, les uns et les autres, majeurs pour construire ces grandes orientations. Donc, atouts-problématiques, le contenu, ça, c'est le premier angle. Le deuxième angle, il est constitué de ressources. Je vous en ai déjà parlé. Trois documents-cadre de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme. 2016, 2010 et la période 2008-2010. La synthèse du fruit du travail des commissions thématiques. Enfin, troisième angle, le cadre, puisque, dans leurs avis motivés, aussi bien le Préfet que le CNPN, ont détaillé le pourquoi des réserves. Il y a des éléments généralistes, qui correspondent à l'architecture des PNR d'une façon globale. Et puis, il y a des éléments beaucoup plus précis qui correspondent au territoire. Il faudra toujours avoir à l'esprit, dans l'élaboration de cette délibération, ce cadre-là. Il est fondamental. Et enfin, calendrier de travail qu'on vous propose. Un calendrier qui prépare trois réunions des commissions sur les mois de janvier et février. Trois dates donc, entre le tout début janvier, c'est-à-dire le 2 janvier et le 13 janvier, les six commissions se réunissent, avec comme objectif la validation de ce qu'il vous semble être les atouts et les problématiques. Là, ce qu'on demandera, c'est un maximum, entre 3 et 5 atouts et problématiques. Après, une deuxième période, de mi-janvier jusqu'à début février, jusqu'au 3 février, une deuxième réunion qui s'emparera justement de ce qui a été déterminé sur la première et qui priorisera ce qui nous semble, ce qu'il vous semble être les atouts ou les faiblesses. Là, l'intérêt, c'est qu'on puisse extraire la détermination du territoire par rapport à ces priorités. Et enfin, pour aller jusqu'à fin février, la formulation de l'ensemble, qui indiquera quelles sont les ambitions ou l'ambition, le fil de l'ambition de cette délibération. Le mois de mars sera consacré à l'élaboration, la formulation, la rédaction de cette

délibération qui sera présentée en Bureau et, à nouveau, en Comité syndical pour la fin du mois de mars, de façon à ce qu'on puisse être dans les temps pour répondre aux services de l'Etat. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques par rapport à cette programmation ?

**M. RIESTER** : Oui, Madame ?

**Mme COLPAERT** : Ingrid COLPAERT, Montolivet. C'est juste une histoire de convocation parce que, le 2 janvier, c'est demain pratiquement. Et on a tous des emplois du temps très chargés, j'en suis sûre. Du coup, est-ce qu'on pourrait avoir les dates assez rapidement pour la participation aux commissions ?

**M. COQUIN** : Tout à fait. Alors, il y a déjà deux dates pour deux commissions qui sont déjà mises en place. C'est la commission Aménagement, avec Jean-François, le 17 janvier, 18h30, Doue.

**M. DELESALLE** : Salle des fêtes de Doue.

**M. COQUIN** : Salle des fêtes. Et la deuxième commission, Emploi, tourisme, développement économique, le 11 janvier, 18h30 à l'Office de Tourisme de la Ferté-Gaucher. Très rapidement, avec les autres vice-présidents de commissions, nous allons déterminer les quatre dates pour vous les communiquer dans les jours qui viennent.

**M. RIESTER** : Et après aussi, les dates qui suivent, des deuxièmes et troisièmes réunions. Ou en tout cas, la deuxième, les deux premières. On accélère le rythme mais il faut effectivement que la logistique suive, comme on dit. Donc, il faut vraiment qu'avec les vice-présidents, vous puissiez définir les deux premières dates au moins de réunion, pour que les gens puissent s'organiser. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Denis ?

**M. SARAZIN-CHARPENTIER** : Oui, j'ai bien compris qu'on entrait là dans le dur, dans le travail de fond, dans la charte, dans le travail des commissions et dans l'analyse de l'étude IAU. C'est ce qui était indiqué le 10 octobre dernier. Je me pose cependant une question. Lors de notre dernier comité syndical, on a voté pour la modification de la constitution du Conseil Local de Développement. Certes, les commissions sont établies aujourd'hui mais elles ne me semblent pas complètes. Qu'en est-il de l'association du Conseil Local de Développement c'est-à-dire du milieu associatif et des socio-professionnels à ce stade ?

**M. RIESTER** : C'est le point suivant. On va en parler juste après.

**M. SARAZIN-CHARPENTIER** : Formidable.

**M. RIESTER** : Mais, ça n'empêche que les commissions puissent travailler même si, dans un premier temps, le CLD n'est pas constitué et que les membres du CLD ne sont pas encore dans les commissions. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Evidemment, les vice-présidents auront une feuille de route bien précise pour pouvoir conduire les réunions et remonter la substantifique moelle des travaux vers le Syndicat et pour qu'on puisse avoir une synthèse de la remontée de tous les travaux. Il y aura bien une marche à suivre un peu plus détaillée que ce qui vient d'être dit. Enfin, l'essentiel a été dit par Samuel, que je remercie par ailleurs.

D'autres remarques là-dessus ? Vous voyez qu'il y a un rythme de réunions important. Donc, il faut vraiment se mobiliser et être présents parce que c'est très important qu'on puisse nourrir au maximum les documents que l'on renverra à l'Etat, au CNPN, à la Fédération des Parcs dans les mois qui viennent. Je compte vraiment sur vous pour être très présents dans ces différentes commissions. Ce sera environ deux heures de réunion. Ensuite, on va passer justement au CLD. Donc, la commission Communication a commencé à travailler sur le pack de communication, qui est construit autour du CLD et décliné autour de deux objectifs : un, sensibiliser la population du territoire au projet de PNR de la Brie et des deux Morins et susciter la participation des gens au CLD. Et le deuxième objectif, c'est la réunion de Bureau. Alors, on a créé un pack de communication. Il y a donc un dépliant A5, qui va être mis à disposition, dans les mairies, par les intercommunalités, le SMICTOM pour la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, qui va être diffusé avec le magazine intercommunal pour la Brie des Moulins, qui va être transmis lors du Comité syndical pour la Brie des Morins et le Cœur de la Brie et qui va être transmis par le Pays Fertois et le Pays Créçois aux communes. Concernant Coulommiers, cela va être diffusé par Mediaposte parce que c'est plus facile pour nous. C'est ce petit document-là, qui est très bien fait et qui va donc être distribué à tous les habitants du territoire. Il pourra être... Vous pourrez en prendre un à la fin si vous ne l'avez pas eu et il sera accessible et distribué par les différentes communes. Ensuite, on a fait une petite conférence de presse. Il y a eu déjà quelques articles de presse autour du CLD. Et, bien évidemment, ça va être sur le site du PNR puisqu'on est en train de remettre d'aplomb le site du PNR. Ça va être Facebook dans un premier temps et ensuite le site Internet. Et il y a eu une information à la radio. Vous savez que maintenant il y a des radios locales, de plus en plus, et des reprises dans la presse locale. Ensuite, le temps de l'adhésion, c'est à partir d'aujourd'hui jusqu'à fin janvier. Bien évidemment, cela continuera dans l'avenir. Si, au mois de mars, il y a des gens qui veulent faire partie du CLD, ils pourront. On se donne quand même des étapes pour avancer. Fin janvier 2017, Denis, il y aura identification des deux catégories de membres du CLD. Et ensuite, édition, publipostage et signature des coupons-réponse.... On a, en fait, pour objectif 150 membres dans le CLD dont 50 membres actifs. Voilà. Mi-février jusqu'à fin février, lancement du CLD avec intégration des membres du CLD dans les commissions et on va lancer peut-être la première conférence annuelle au printemps. On a, pour l'instant, neuf personnes inscrites. Est-ce qu'il y a des questions ? Il y aura, bien sûr, une diffusion par voie numérique de ce document à votre attention. Les dépliants seront adressés à toutes les communes. Oui, Denis ?

**M. SARAZIN-CHARPENTIER :** Je fais sûrement partie des pistonnés puisque j'ai eu le dépliant en avant-première. Cela ne fait pas mal de se faire plaisir. Félicitations pour ce dépliant appelant à la participation du CLD, qui paraît pas mal fait. J'ai noté, en première page, ma commune, Boissy-le-Châtel, qui fait partie des huit communes qui ne sont pas inscrites pour le moment dans le périmètre. C'est donc, à mon sens, un bon présage subliminal pour que ma commune soit réintégrée. J'ai noté également, à l'intérieur, les illustrations où figure notamment la Commanderie de Coutran à Saint-Martin-des-Champs - c'est tout près d'ici – qui est au beau milieu de cet espace naturel sensible du Haut Morin pour lequel a milité M. JAUNAUX, face le vélo-rail. Je vous rappelle que ce monument a été classé Monument historique en 2011 par le Préfet de Région grâce à l'action associative et des démarches que j'ai entreprises en octobre 2009. Je crois en avoir informé M. JAUNAUX en 2011. Ce fait me conforte dans le fait que le mouvement associatif peut nous aider, nous élus, dans nos démarches de valorisation des territoires. Enfin, j'ai noté dans ce dépliant qu'il y avait un espace de travail accueillant et ouvert. C'est très bien. J'aurais tendance à dire, c'est

finalement comme notre Syndicat mixte. Cet espace de travail accueillant et ouvert. Il n'est pas précisé, dans ce document, comment s'articulera le CLD avec le SMEP. C'était l'occasion d'une discussion lors de notre dernier Comité syndical. Je formule le vœu que le CLD fonctionne même si Franck, le Président, disait, le 10 octobre, que : « s'il fallait dans l'avenir modifier un tout petit peu les choses pour que la structure fonctionne mieux, on verrait bien ». On verra en marchant comment cela fonctionnera.

**M. RIESTER :** Merci de me citer, c'est toujours un bonheur ! Merci Denis. Alors, plusieurs remarques, concernant les associations, oui, bien sûr sachant que les membres des associations seront présents dans le CLD intuitu personae. Ce ne seront pas les représentants des associations. D'ailleurs, les associations, qui sont présentes aujourd'hui, pourront prendre des petits documents pour les transmettre aux membres de leurs associations. Pas de souci. Et puis, deuxième remarque, concernant Boissy-le-Châtel, Boissy-le-Châtel fait partie du SMEP puisque, sinon, vous ne seriez pas là.

**M. SARAZIN-CHARPENTIER :** Certes. Certes.

**M. RIESTER :** Mais, effectivement, il reste à convaincre un certain nombre d'acteurs notamment le Préfet, le CNPN et peut-être aussi la Fédération des Parcs, sachant que la Région, elle, vient de décider d'inclure ces communes du Grand Morin dans le périmètre. Bien. Ensuite, est-ce qu'il y a d'autres remarques sur le CLD ? Non ? Ah, si, dernière remarque par rapport à ce que vous disiez, Denis, c'est qu'on n'a pas voulu trop complexifier le document. Les personnes qui débarquent, si on commence à leur expliquer comment ça fonctionne entre le Syndicat, le CLD etc. et comme le disait Denis SARAZIN-CHARPENTIER etc., on ne va pas s'en sortir. On va voir. On va trouver les mots, les voies et moyens pour que la gouvernance de tout ça fonctionne ensuite et faire en sorte que celles et ceux qui veulent s'investir puissent comprendre la gouvernance de ce dispositif. Bien. Ça, c'est bon. On a un recrutement en perspective d'une personne pour les tâches administratives, à temps partiel. L'autre partie du temps partiel serait assurée à la mairie de Chailly-en-Brie. Donc, on n'a, pour l'instant, pas vraiment rencontré la bonne personne. On a transmis l'annonce au Pôle Emploi mais surtout, n'hésitez pas à nous transmettre des CV ou nous faire part de candidatures potentielles. On ne sait jamais. Quelquefois le bouche à oreille est plus efficace. On peut faire passer la fiche de poste peut-être aux membres du Comité syndical ? Et puis, besoin d'un stagiaire aussi pendant une période de deux mois. Nous avons un candidat potentiel qui va être disponible à partir de fin février. C'est un ancien élève de la Bretonnière qui a déjà effectué un stage à l'Office de Tourisme de la Ferté-Gaucher. Et, une de ses missions sera d'animer et préparer le stand d'information PNR lors de la prochaine Foire internationale aux Fromages et aux Vins de Coulommiers, entre autres, à l'occasion de son cinquantième anniversaire, du 7 au 10 avril. Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

**Question de la salle :** Au sein de la commission Communication, on avait échangé par mail sur le logo. Est-ce que cela a évolué ?

**M. RIESTER :** Le logo, ça a un peu évolué. En fait, il y a deux choses. Il y a les logos un peu officiels des PNR en création. Il faudra qu'on ait de toute façon, sur nos documents, le logo type projet de PNR. Et puis, ont été retravaillés des logos qui vous seront présentés en commission Communication avant d'être présentés au Syndicat.



**Mme CHAIN-LARCHÉ :** Une information pour la Commission Culture, éducation, sport et santé, que je préside. Je vous propose de nous réunir le jeudi 5 janvier, à 18h30, en mairie de Saint-Denis-les-Rebais.

**M. RIESTER :** Bien. Denis ?

**M. SARAZIN-CHARPENTIER :** Oui, puis, après, je me tais. Je crois qu'il est intéressant de signaler que l'association des Amis du PNR, où je ne suis pas actionnaire, a organisé un concours photo destiné à mettre en valeur les richesses patrimoniales et naturelles de notre territoire. Vous avez vu les affichettes dans vos mairies et vous avez vu les compte-rendus dans la presse. Ce concours avait pour but de faire participer les habitants à cette mise en valeur sur les thèmes suivants : l'eau dans le paysage, le patrimoine bâti, les arbres remarquables. Le CAUE, Conseil d'Aménagement et d'Urbanisme, qui a son siège à Coulommiers, organisme départemental et le Musée des Pays de Seine-et-Marne, de Saint-Cyr, ont été partenaires de cette manifestation. 47 photographes ont participé à ce concours qui a été un succès avec des photos exposées au Musée des Pays de Seine-et-Marne et au lycée agricole de la Bretonnière dont on parlait à l'instant. Un vif succès pour cette initiative associative et c'est bien qu'un bon nombre d'entre nous - j'ai noté que MM DERVIN, TANIÈRE, DELESALLE - ont participé à la remise des prix le 5 novembre dernier. Il faut saluer cette initiative associative qui nous conforte dans notre démarche.

**M. RIESTER :** Très bien. Pas d'autres remarques ? Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 19h30.